

# Recensement agricole 2020

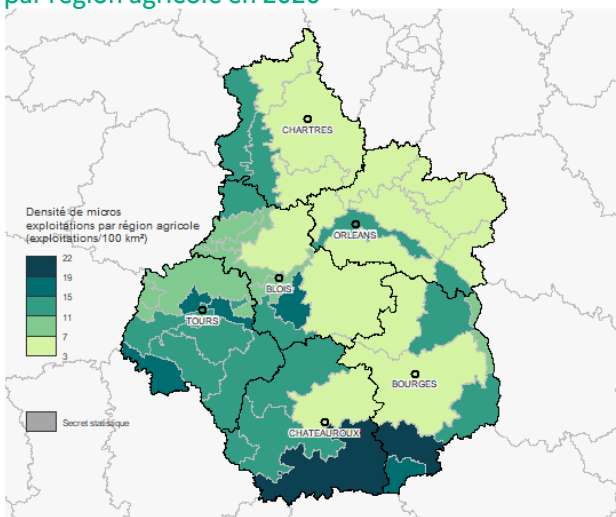
## Les micros et petites exploitations agricoles en Centre-Val de Loire

### Les micros et petites exploitations agricoles perdent du terrain

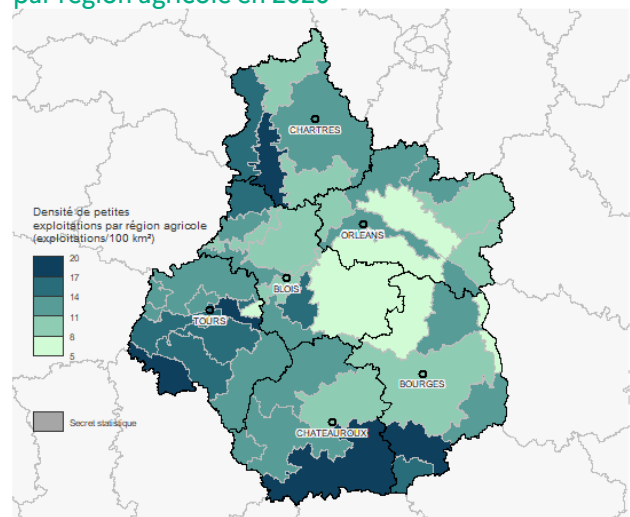
Le nombre d'exploitations de taille micro ou petite poursuit son déclin en Centre-Val de Loire : elles ne représentent plus que 42 % des exploitations régionales en 2020. La surface moyenne de ces structures augmente sur les dix dernières années, mais elles ne disposent que de 16 % de la surface agricole régionale. Si la part des surfaces fourragères dans leur assolement est croissante, les exploitations spécialisées en élevage disparaissent à un rythme plus élevé. Le statut individuel est majoritaire, mais les structures juridiques telles que les EARL gagnent du terrain. Les surfaces exploitées sont majoritairement louées mais les exploitants sont plus souvent propriétaires de leurs terres que dans les structures de plus grande taille. Le temps de travail est limité dans ces exploitations et la main d'œuvre familiale y a été divisée par deux en dix ans. Près de 40 % de ces exploitations ont un chef de plus de 60 ans et l'incertitude sur leur transmission est forte. Les circuits courts sont plus nombreux qu'il y a dix ans, mais la diversification y est peu développée. Le bio est plus courant que dans les exploitations de plus grande taille, mais reste marginal. La certification « Haute valeur environnementale » est anecdotique dans ces structures.

La qualification de micros ou petites pour les exploitations agricoles se rapporte à leur taille économique et non à leur surface. La production brute standard (PBS) est l'indicateur utilisé pour les caractériser. Les « micros » ont une PBS inférieure à 25 000 euros par an, les « petites » entre 25 000 et 100 000 euros.

Densité des micros exploitations par région agricole en 2020



Densité des petites exploitations par région agricole en 2020



Source : © IGN - BD Carto  
Agreste - Recensement agricole 2020  
Conception DRAAF Centre-Val de Loire



## Les micros et petites exploitations se font plus rares ...

En 2020, le Centre-Val de Loire compte 8 346 exploitations dites micros ou petites au regard de leur potentiel de production. En une décennie, 3 816 d'entre elles ont disparu, soit une diminution de 31 %. Cette tendance est légèrement plus prononcée que dans l'ensemble de la France métropolitaine (- 26 %). L'évolution n'est cependant pas homogène en région : l'Indre-et-Loire a perdu 36 % des micros ou petites exploitations de 2010 et le Loiret 35 %, tandis que leur nombre n'a diminué que de 23 % dans le Cher. Les micros ou petites exploitations représentent 42 % de l'ensemble, contre 48 % dix ans auparavant. Les micros exploitations sont plus présentes dans le sud et sur la frange ouest régionale, ainsi que le long de la Loire tandis qu'elles sont quasi absentes de la Beauce, du Gâtinais, de la Champagne berrichonne et de la Sologne (mais ce dernier territoire est très peu agricole). Les petites exploitations sont plus équitablement réparties en région, avec une plus forte densité dans le Boischaut sud, le Perche, le faux Perche, au sud-ouest et à l'est de Tours.

Sous l'effet de l'artificialisation et de la déprise en milieu rural, l'agriculture régionale a perdu 1,2 % de ses surfaces en dix ans. Les micros ou petites exploitations sont celles qui en ont le plus perdu, avec une diminution de 15 % de leurs surfaces sur la période. Entamé dès l'après-guerre, le phénomène de concentration se poursuit, avec l'exploitation d'une part toujours plus faible de la superficie agricole utilisée (SAU) régionale par les micros ou petites exploitations (16 % en 2020, - 3 points en 10 ans). Les micros ou petites structures exploitent en moyenne 45 ha en Centre-Val de Loire (2<sup>e</sup> rang régional), soit 15 ha de plus que la moyenne des exploitations métropolitaines de la même catégorie. C'est dans l'Indre et le Cher que ces structures montrent les surfaces moyennes les plus élevées, proches des 50 ha par exploitation.

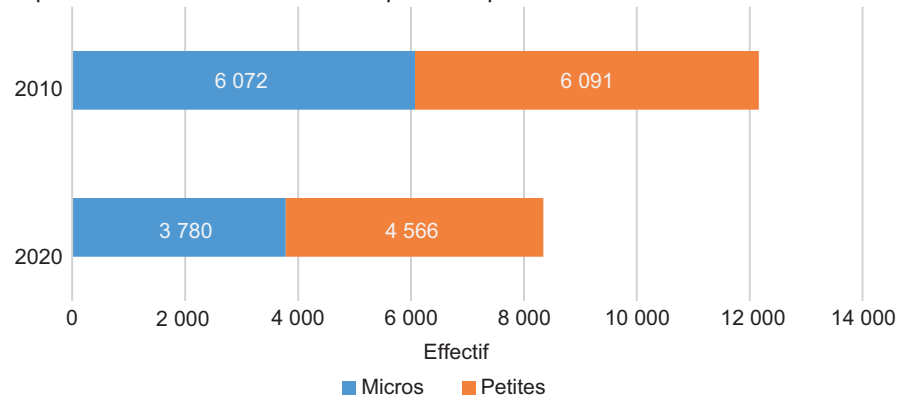
11 % du cheptel régional est détenu par des petites ou des micros exploitations, contre 15 % dix ans avant. Le cheptel des micros exploitations a perdu 40 % de ses

effectifs et celui des petites, 28 %. La concentration des cheptels est également à l'œuvre en Centre-Val de Loire.

### Graphique 1

#### Micros et petites exploitations en 2010 et 2020

Répartition du nombre de micros et petites exploitations en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

### ... et s'agrandissent

La région Centre Val-de Loire a perdu 2 291 micros exploitations en dix ans. Cette catégorie subit la plus grosse baisse d'effectifs, en nombre comme en relatif (- 38 %). De taille modeste par définition, elle se sont agrandies en dix ans, passant de 10,4 ha en 2010 à 16,6 ha en 2020, leur disparition n'engendre ainsi qu'une perte de SAU modeste (550 ha).

Les petites exploitations ont perdu un quart de leurs effectifs (- 1 525 exploitations), et la SAU

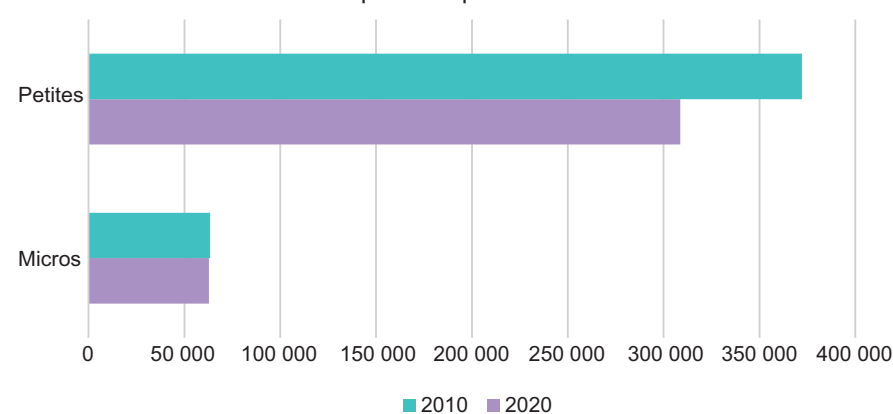
exploitée par ces structures a diminué de plus de 60 000 ha, malgré un agrandissement de 6 ha en moyenne.

La production brute standard (PBS) par exploitation a augmenté de 7 % au cours des dix dernières années. Cependant, du fait de la baisse démographique, la PBS totale générée par les micros et petites exploitations a chuté de 27 %. Elle ne représente plus que 9 % de celle de la région, contre 12 % en 2010. Et au sein des micros ou petites, les petites exploitations représentent 91 % de la PBS, 2 points de plus qu'en 2010.

### Graphique 2

#### SAU totale des micros et petites exploitations en 2010 et 2020

Évolution de la SAU des micros ou petites exploitations entre 2010 et 2020



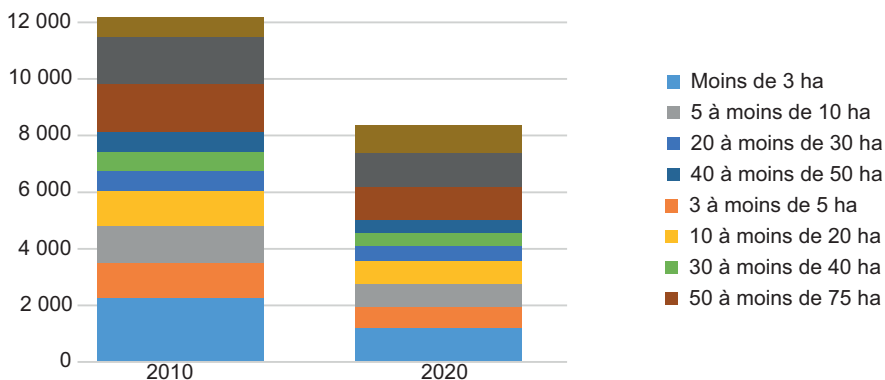
Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

## Les exploitations de moins de 3 ha deux fois moins nombreuses qu'il y a dix ans

Les micros et petites exploitations dont la superficie est faible disparaissent davantage : celles de moins de 3 ha ont perdu près de la moitié de leurs effectifs et ne sont plus que 1 192 en 2020. À l'opposé, les micros ou petites exploitations de 100 ha et plus voient leur effectif croître de 40 %. Les autres classes sont toutes en déclin.

**Graphique 3**

Répartition du nombre de micros ou petites exploitations selon leur SAU en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

### Zoom sur les petites exploitations de plus de 100 ha

Les micro et petites exploitations de plus de 100 ha correspondent pour moitié à des exploitations avec de petits élevages (54 UGB en moyenne), avec 70 ha de prairies permanentes, 25 ha de cultures fourragères (prairies temporaires ou artificielles), à peine 30 ha de céréales et oléo-protéagineux (COP), en majorité des céréales, et 5 ha de jachères. L'autre moitié représente des exploitations cultivant, en moyenne, 75 ha de COP, 17 ha de prairies permanentes 17 ha de cultures fourragères (prairies temporaires ou artificielles) et 16 ha de jachères.

## Moins de céréales et plus de prairies permanentes

Toujours prépondérantes, les céréales n'occupent plus que 40 % de l'assolement des micros ou petites en 2020 (45 % en 2010). Les surfaces fourragères, et en particulier les prairies permanentes, sont plus présentes (38 %, + 8 points). Elles représentent même 63 % de l'assolement des micros exploitations (46 % en 2010). La surface toujours en herbe des micros ou petites exploitations a gagné 18 700 ha en dix ans. Les prairies jusqu'alors temporaires ont été conservées en l'état, devenant permanentes au fil du temps : 15 000 ha sont passés d'une catégorie à l'autre. À cela s'ajoute le fait que les terres arables disponibles suite à l'arrêt des chefs d'exploitation ont pu être reprises par des moyennes ou grandes exploitations proches.

## Les exploitations spécialisées en élevage disparaissent plus vite...

Les micros et petites exploitations subissent une érosion forte du nombre de fermes. Les exploitations spécialisées en élevage ont diminué

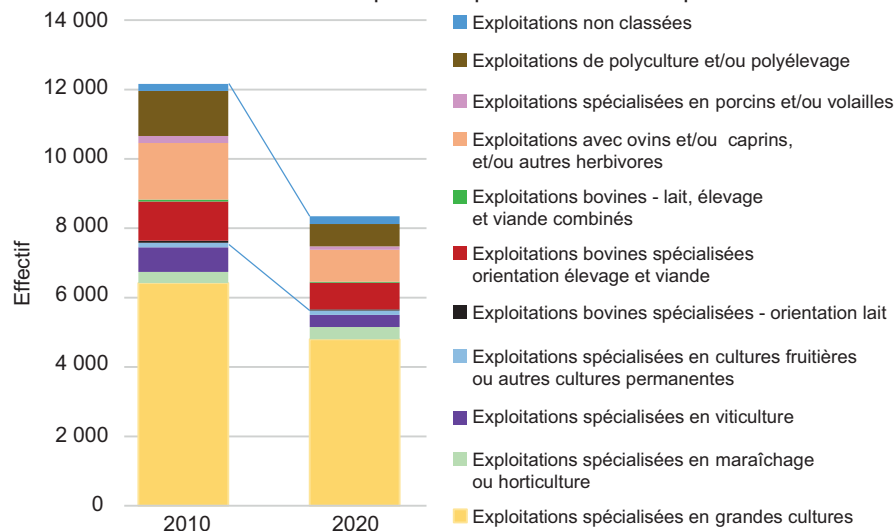
de 40 % en dix ans, tandis que celles spécialisées en productions végétales n'ont perdu que 26 % de leur effectif. Dans les deux cas, cette baisse est plus marquée que pour l'ensemble des exploitations régionales. L'orientation maraichage et/ou horticulture voit ses effectifs augmenter en dix ans (+ 11 %), comme celles non classées (productions trop diversifiées pour établir une catégorie). Les autres orientations

sont toutes à la baisse : les cultures fruitières se maintiennent le mieux (- 2 %), suivies des grandes cultures (- 25 %). Les micros et petites spécialisées en viticulture voient leurs effectifs divisés par deux, comme les exploitations bovines mixtes (lait et viande), les exploitations de granivores (porcs et volailles) et les exploitations de polyculture et/ou polyélevage.

**Graphique 4**

Répartition des micros ou petites exploitations par spécialisation en 2010 et 2020

Évolution du nombre des micros ou petites exploitations selon la spécialisation



Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

**... provoquant une baisse importante du nombre d'animaux**

Entre 2010 et 2020, les UGB détenus par ces exploitations ont diminué de 30 %, en particulier dans les micros exploitations (- 5 800 UGB en 10 ans, soit - 40 %). Les petites exploitations en détiennent également moins qu'en 2010 (- 29 600 UGB, soit - 28 %).

Les bovins représentent 72 % des unités gros bovins toute alimentation (UGBTA) des micros et petites exploitations de la région. Les ovins arrivent en seconde position avec 14 % et les équins en troisième, avec 7 %. Les volailles se maintiennent, car les effectifs perdus dans les micros exploitations sont compensés par la hausse de ceux dans les petites exploitations. Les élevages de bovins lait sont devenus très rares au sein de ce groupe d'exploitations, le coût des équipements (salle de traite, tank à lait, ...) et les normes sanitaires limitent la rentabilité de cette activité pour ces structures de taille trop modeste. Les élevages de lapins ont quasiment disparu de la région (- 91 %), les aspects sanitaires étant très difficiles à maîtriser et la filière peu présente en région.

Les micros ou petites exploitations détiennent 11 % du cheptel total régional, mais 44 % des ovins et 69 % des équins.

**Tableau 1**  
Répartition des animaux au sein des micros et petites exploitations

UGB toute alimentation	Micros exploitations	Petites exploitations	Total micros ou petites	Toutes exploitations
Bovins	3 613	57 230	60 843	469 358
Ovins	2 741	9 091	11 832	26 595
Caprins	265	2 350	2 615	33 025
Porcins	74	560	634	85 593
Volailles	256	2 138	2 394	122 204
Équins	1 540	4 475	6 015	8 778
Lapins	30	31	62	845
Total	8 518	75 876	84 394	746 397

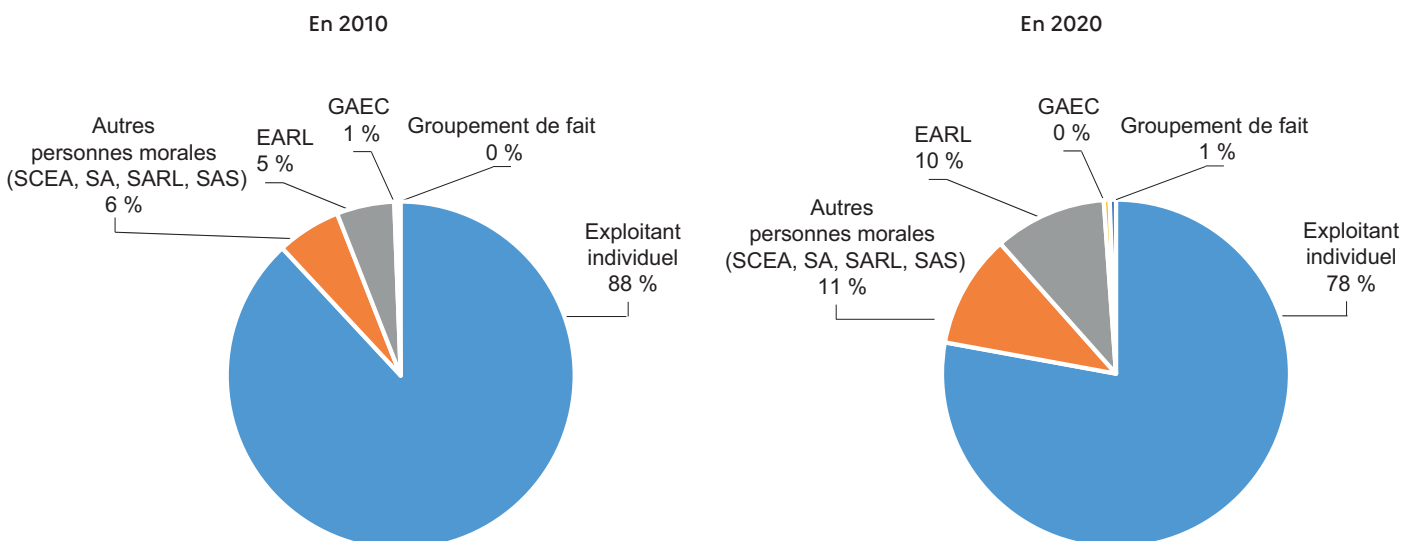
Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

**Le statut individuel est majoritaire**

En 2020, les micros et petites exploitations sont encore très majoritairement en statut individuel (78 %). C'est particulièrement le cas dans l'Indre et l'Indre-et-Loire (83 et 81 %), et un peu moins dans le Loiret (73 %). Pour les autres départements, le taux s'établit à 76 %. Les statuts d'EARL ou d'autres personnes morales gagnent du terrain (10 et 11 % en 2020, contre 4 et 3 % en 2010, respectivement). Les exploitations individuelles sont celles qui ont le plus disparu ces dix dernières années : 39 % d'entre elles ont disparu parmi les micros ou petites exploitations.

En revanche, le nombre de structures ayant une forme juridique augmente : en 10 ans, 219 EARL et 155 autres personnes morales (SCEA, SARL, ...) supplémentaires sont recensées en région, avec une dynamique plus importante dans le Cher, l'Indre et le Loir-et-Cher. Le GAEC, peu présents en Centre-Val de Loire, sont stables malgré l'assouplissement ces dernières années permettant de faire un GAEC entre époux. En France métropolitaine, ce statut a doublé ses effectifs parmi les micros ou petites exploitations entre 2010 et 2020.

**Graphique 5**  
Statut des micros et petites exploitations en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

La surface moyenne exploitée par exploitation augmente quel que soit le statut (excepté les groupements de fait). Les formes sociétaires exploitent plus de surfaces en 2020 que dix ans auparavant tandis que les structures individuelles ont perdu 100 000 ha.

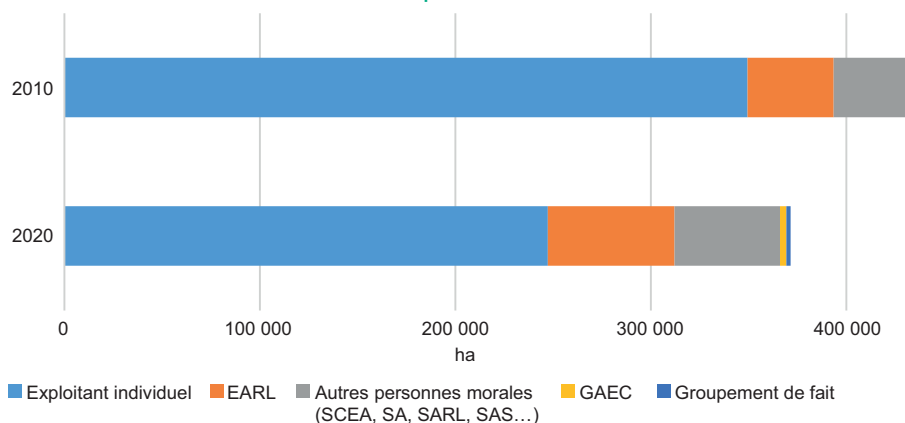
### Les micros et petites sont plus souvent propriétaires de leurs terres

L'utilisation de terre en fermage reste majoritaire chez les micro ou petites exploitations, mais la part des terres en propriété est plus importante que dans les moyennes ou grandes. Ainsi, 26 % des surfaces appartiennent au chef d'exploitation individuelle et 5 % à la société agricole qui les valorise. La location de terres représente 68 % des surfaces (87 % pour les moyennes ou grandes), principalement en fermage. Pour les structures sociétaires, les terres en location auprès d'un associé croissent de près de 12 000 ha (+35 %), tout comme les surfaces en location auprès d'un tiers (+ 26 %). Les surfaces appartenant à la structure juridique augmentent même un peu plus (+ 12 500 ha, soit + 179 %).

### Un temps de travail limité sur l'exploitation

8 894 chefs d'exploitations sont à la tête des 8 346 micros et petites exploitations de la région. Dans le sillage du nombre d'exploitations, le nombre de chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale sont orientés à la baisse. Les exploitants occupent 5 406 équivalents temps plein au sein de ces exploitations (- 19 % sur dix ans). C'est la main d'œuvre familiale qui a le plus baissé, quasiment divisée par deux depuis 2010, à 567 ETP. Au final, la main d'œuvre a diminué de 23 % au sein de micros et petites exploitations au cours de la période 2010 -2020.

**Graphique 6**  
SAU détenue selon le statut des exploitations en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

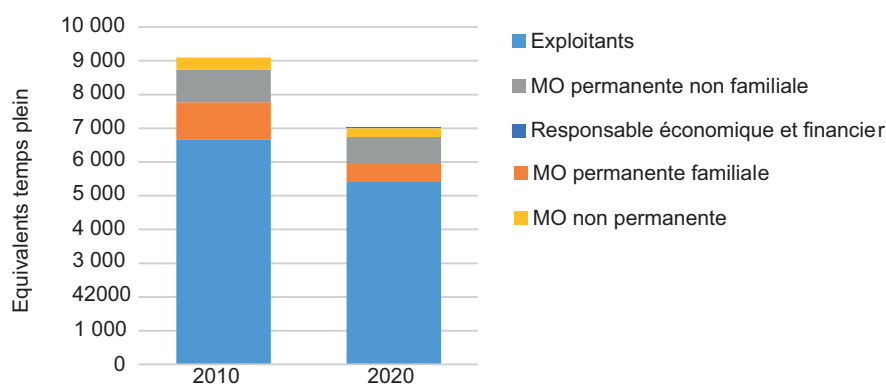
Hors prestation, un ETP valorise 53 ha en moyenne en Centre-Val de Loire dans les micros et petites exploitations, soit 5 de plus qu'en 2010. Cette productivité place le Centre-Val de Loire en tête des régions.

Du fait de leur taille économique limitée, le temps de travail des exploitants l'est aussi. Ainsi, dans les micros exploitations, la moitié des exploitants travaillent moins d'un quart de temps et seuls un quart y

sont à temps complet. Cependant, sur les petites exploitations, près de 60 % des exploitants, s'y consacrent à temps complet.

28 % des exploitants de micros et petites exploitations sont célibataires en Centre-Val de Loire, alors que ce taux s'établit à 22 % chez leurs homologues des plus grandes. Ce taux de célibat est inférieur à celui du niveau métropolitain pour la même catégorie d'exploitation (32 %).

**Graphique 7**  
Répartition de la main d'œuvre dans les micros ou petites exploitations



Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

## Le recours à la prestation progresse légèrement

Le recours à l'externalisation de certains travaux progresse de 3 points, et concerne 39 % des micros ou petites exploitations. Un quart des micros exploitations utilisent les services d'entreprises de travaux agricoles ou de CUMA quand la moitié des petites y ont recours. La dynamique est différente selon la taille des exploitations : les micros exploitations font moins appel aux services de prestataires (- 3 points en 10 ans) tandis que les petites les mobilisent davantage (+ 5 points sur la période). Parmi les micros exploitations qui utilisent un prestataire, 42 % externalisent l'ensemble des travaux de toutes les productions végétales et 48 % certains actes techniques liés aux productions végétales. C'est moins que les petites exploitations qui

confient plus facilement certains actes techniques liés aux productions végétales (53 %) mais plus rarement l'ensemble des travaux de toutes les productions végétales (21 %). Les actes techniques délégués sont le plus souvent la récolte, l'ensilage ou la fenaison, qui demandent un matériel onéreux qui n'est rentabilisé qu'à des niveaux de superficie dont ne disposent pas ces exploitations.

Ce sont 46 742 ha dont les travaux sont totalement effectués par des prestataires de travaux agricoles. C'est 13 % de la surface de cette catégorie d'exploitations, une proportion près de deux fois supérieure à celle constatée dans les moyennes ou grandes exploitations. Les exploitants confiant l'ensemble des travaux à un prestataire sont, en moyenne, plus âgés d'un an que les autres. Ainsi, les exploitants âgés de 60 ans des micros ou petites

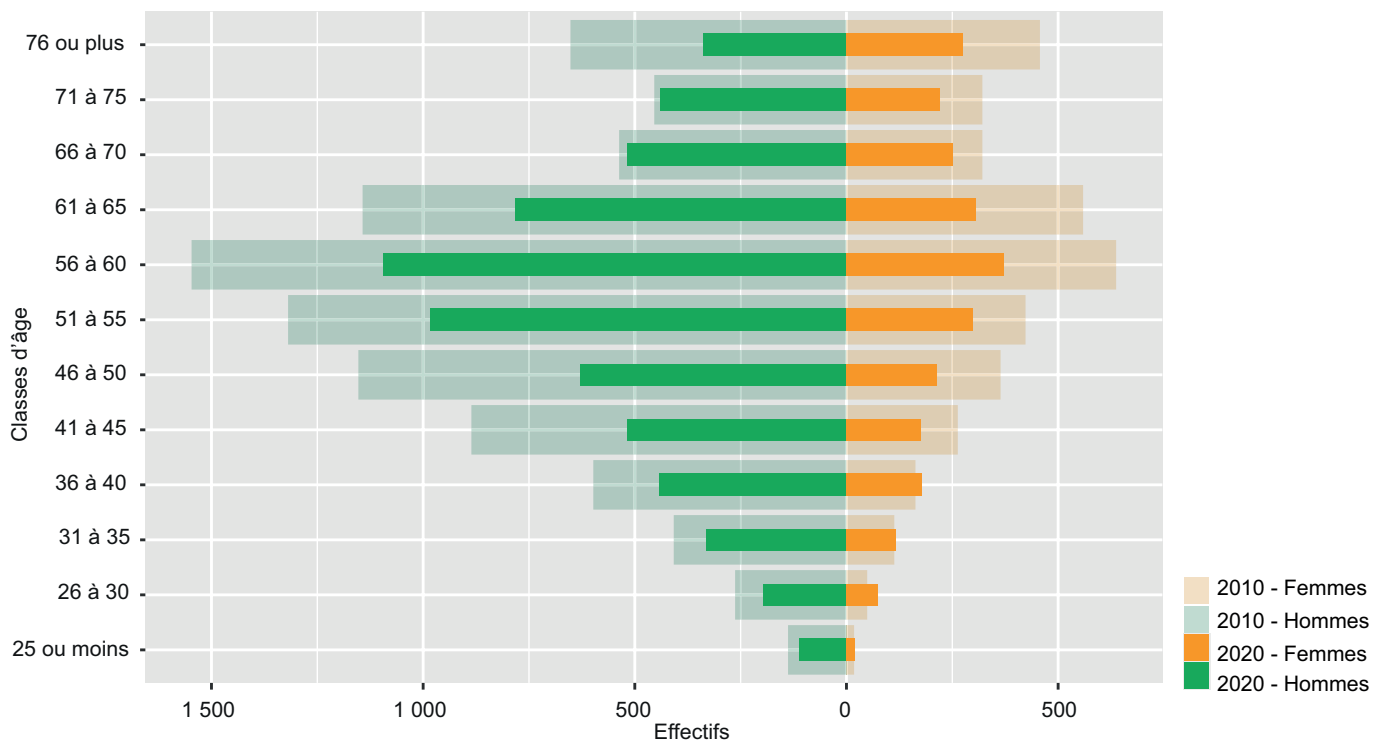
exploitations confient deux fois plus souvent la totalité de leurs travaux à un prestataire que les moins de 60 ans.

## 37 % des exploitations ont un chef de plus de 60 ans

Contrairement aux exploitations de plus grande taille, dans les micros ou petites exploitations agricoles, l'âge moyen est en légère baisse sur dix ans (55,3 ans en 2020), et l'âge médian est stable, à 56 ans. Il est toutefois près de 6 ans supérieur à la moyenne des exploitations de plus grande taille. Le nombre de femmes de 40 ans ou moins à la tête de ces micros ou petites structures est en augmentation par rapport à 2010. Les chefs et co-exploitants de 76 ans ou plus sont ceux dont les effectifs baissent le plus en part relative.

### Graphique 8

Ages des chefs d'exploitant, coexploitants et associés actifs en 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire



Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et 2020.

## À court terme, 18 % des micros et petites exploitations dans l'incertitude

3 138 chefs ou co-exploitants de micros et petites exploitations ont plus de 60 ans en 2020, soit 35 % d'entre eux. 37 % des structures de cette catégorie ont au moins un chef âgé de plus de 60 ans, un taux deux fois supérieur à celui des moyennes ou grandes, mais similaire à celui constaté au niveau métropolitain. Parmi celles-ci, une sur cinq connaît le repreneur - dans deux cas sur trois, il s'agit d'un membre de la famille - et un tiers n'envisage pas de départ du chef âgé de plus de 60 ans dans les années à venir. Cependant, 38% des exploitations concernées ne savent pas ce qu'elles vont devenir et 9 % envisagent une disparition de leur structure au profit de l'agrandissement des exploitations alentour, de l'artificialisation ou de la déprise.

1 471 exploitations sont donc menacées à très court terme, soit 18 % d'entre elles. Ce sont 43 600 ha gérés par au moins un chef de plus de 60 ans qui risquent de disparaître ou de contribuer à

l'agrandissement d'autres structures dans les prochaines années, faute de repreneur identifié. L'Indre est le département le plus concerné, avec autour de 12 000 ha pour lesquels l'exploitant âgé ne sait pas ce qu'il va advenir à son départ. Près de 1 000 fermes vont continuer d'être exploitées par un exploitant dont l'âge est au-delà de 60 ans en 2020.

## À moyen terme, accélérer le renouvellement ou voir s'agrandir les structures

4 416 chefs des micros et petites exploitations ont 56 ans ou plus en 2020 (hors co-exploitants et associés, pour permettre la comparaison avec le nombre d'installations), soit plus de la moitié d'entre eux (53 %). La question du renouvellement est la même qu'il y a dix ans, puisque cette proportion n'a pas changé.

Les chefs qui se sont installés entre 2011 et 2020 ont 40,2 ans en moyenne, soit un an de moins que ceux installés sur la période 2001-2010 mais 7 ans de plus que dans les structures de taille plus importante. Entre 2011 et 2020, 27 % des chefs qui se sont installés avaient 30 ans ou

moins au moment de l'installation et 26 % d'exploitants étaient âgés de 31 à 40 ans.

On dénombre 2 270 installés en tant que chef d'exploitation sur la période 2011-2020, soit la moitié de celui permettant le remplacement des éligibles à la retraite au cours des dix prochaines années. Même si on constate des départs à des âges plus avancés, sans une recrudescence des installations, une partie de ces structures micros ou petites sera amenée à disparaître au profit de l'agrandissement d'autres ou voir leurs travaux être assurés par des prestataires. En fonction des potentiels de production, une partie des terres pourrait même être vouée à la déprise.

Entre 2011 et 2020, le nombre d'installations à la tête de ces micros ou petites structures a diminué par rapport à la décennie précédente, contrairement au phénomène observé dans les exploitations de plus grande taille. Ces éléments laissent à penser que la tendance à la baisse devrait se poursuivre dans les prochaines années pour les exploitations de taille économique réduite.

**Tableau 2**  
Age des chefs des micros et petites exploitations au moment de l'installation

	Âge moyen des chefs installés	Nombre de chefs installés	Dont 30 ans ou moins	dont 31 à 40 ans	dont 41 ans ou plus
installation entre 2001 et 2010	41,0 ans	2 759	735	721	1303
installation entre 2011 et 2020	40,2 ans	2 270	621	655	994

Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et 2020.

## Un niveau de formation qui s'élève

L'utilisation d'outils de gestion pour le suivi des cultures ou la gestion du troupeau est moins courant dans les micros et petites exploitations que dans les plus grandes : un cinquième les utilise, contre deux tiers des moyennes ou grandes. Ce taux est également moins élevé que la moyenne nationale de cette catégorie.

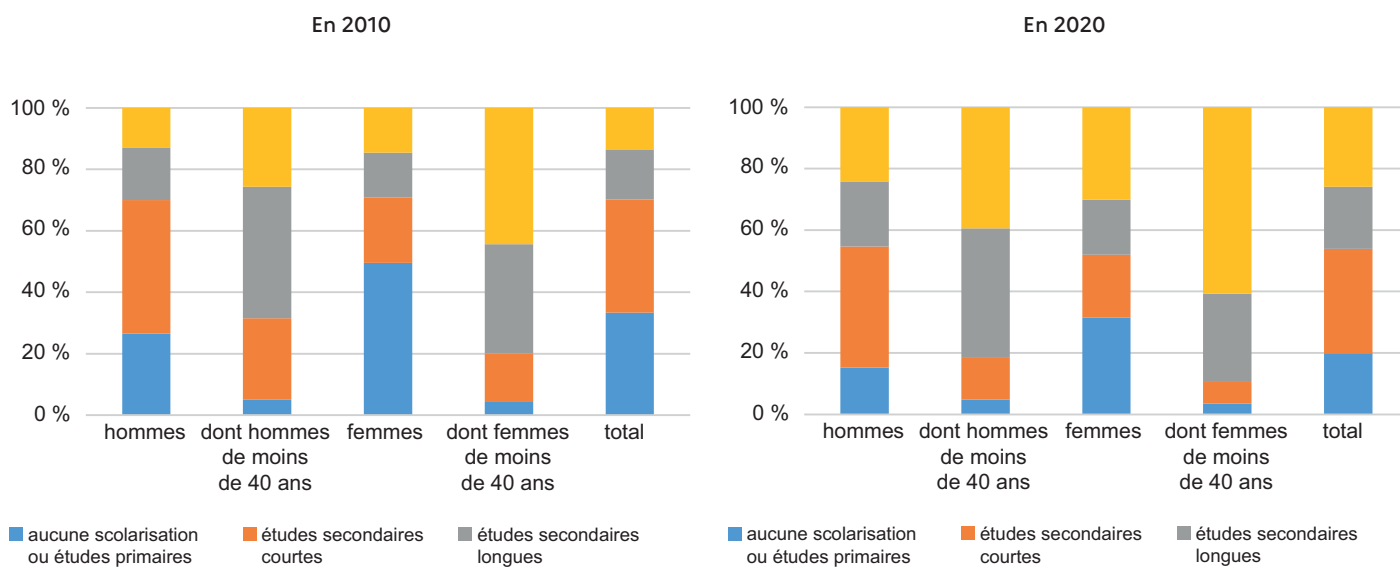
En 2020, 56 % des chefs d'exploitations des micros ou petites exploitations ont un diplôme agricole (moyenne métropolitaine à 42 %), soit 10 points de plus qu'en 2010, mais 27 de moins que dans les structures de taille plus importante. Les diplômés

de l'enseignement supérieur sont deux fois plus nombreux au sein des micros et petites exploitations que dix auparavant : plus d'un quart des chefs et coexploitants détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, dont la moitié de l'enseignement supérieur agricole (BTS, ingénieur, doctorat, ...) et un exploitant de moins de 40 ans sur quatre a un diplôme agricole du supérieur. C'est plus du double du taux constaté dix ans avant et la progression est plus nette pour les femmes. Pour les femmes de moins de 40 ans, le taux de diplômées de l'enseignement supérieur était déjà élevé en 2010 (44 %), mais pour la plupart dans des cursus hors de l'enseignement agricole (38 %). En 2020, dans les exploitations moyennes ou

grandes, 26 % des exploitantes de moins de 40 ans sont diplômées du supérieur en agriculture, un taux qui a quadruplé en dix ans. Comme les hommes, 9 % d'entre elles sont des ingénieures (ou plus) en agriculture en 2020.

20 % de ceux dont le diplôme le plus élevé est dans une filière générale, sont également diplômés en agriculture. Près de la moitié de ceux dont de diplôme le plus élevé est de niveau bac ont, en plus, un diplôme agricole. Ce taux est de 34 % pour ceux qui ont fait des études supérieures, un taux moindre à celui constaté dans les exploitations plus grandes, qui peut refléter un moindre investissement au vu de la taille de la structure.

**Graphique 9**  
Niveau de formation des exploitants en 2010 et 2020



Champ : Région Centre-Val de Loire, micros ou petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

## Les circuits courts se multiplient

Le nombre d'exploitations vendant en circuit court croît de 5 % sur dix ans. 1 593 micros ou petites structures sont ainsi impliquées dans ce type de commercialisation, c'est 19 % d'entre elles (contre 12 % en 2010). Avec un quart des effectifs, la vente d'animaux vivants et d'autres produits animaux (hors volailles) arrive en tête des produits concernés (plus forte progression en nombre d'exploitations concernées), suivi par les ventes en circuit court de fruits et légumes frais ou transformés (avec une dynamique positive sur les fruits et un tassement pour les légumes).

Les deux tiers des exploitations concernées disposent d'un espace de vente à la ferme, 31 % vendent sur les marchés, 25 % à des détaillants, 18 % à des restaurants et 14 % dans les salons et foires. La vente à la restauration collective ne concerne que 4 % des micros ou petites exploitations ayant des circuits courts. Toutefois, l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, le premier confinement et des difficultés logistiques dans les circuits de distribution habituels, a pu accélérer la mise en place de points de vente à la ferme. Seul le temps nous permettra de conclure réellement sur la pérennité de ces points de vente.

## Des exploitations moins diversifiées

À peine une micro et petite exploitation sur cinq a une activité de diversification (une sur trois

chez les exploitations de taille plus élevée). L'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher sont les départements où ce taux est le plus élevé (25 et 24 %, respectivement). Les trois plus courantes sont les travaux agricoles pour d'autres exploitations (5 %), la vinification (2 %) et les travaux non agricoles (pour d'autres types d'entreprises : transport, chantiers, travaux publics, déneigement), pour 2 % des micros et petites structures. Les activités de transformation autres que le vin sont très peu développées dans ces exploitations qui sont principalement orientées vers la fourniture de produits bruts. Malgré le nombre de producteurs de céréales, seules 78 micro et petites exploitations font de la farine, du pain, des pâtes ou de la bière, alors que 184 producteurs d'herbivores, pourtant moins nombreux, proposent des caissettes ou de la découpe de viande.

## Plus de bio chez les micros ou petites exploitations

Malgré une forte progression du nombre d'exploitations menées en agriculture biologique (x 2,5 en 10 ans), le Centre-Val de Loire se positionne 10<sup>e</sup> des 13 régions métropolitaines, avec 8,4 % des micro et petites exploitations qui ont adopté ce mode de production (contre 7,3 % chez les moyennes ou grandes exploitations du Centre-Val de Loire). Au niveau métropolitain, 12 % des micros et petites exploitations ont un atelier bio. En revanche, le taux d'exploitations en bio intégral parmi celles-ci (86 %

est similaire au niveau moyen métropolitain (86 %), et meilleur que dans les structures de taille économique plus importante (67 %). La prédominance de l'orientation grandes cultures dans la région explique une part de ce moindre développement du bio. En effet, 38 % de celles qui sont spécialisées en maraichage et/ou horticulture et 24 % de celles en viticulture sont engagées dans ce mode de production, contre seulement 5 % des celles en grandes cultures.

Apparue en 2012, la certification « Haute valeur environnementale » (HVE) est le niveau le plus élevé de la certification environnementale des exploitations agricoles conventionnelles. Seules 61 micro et petites exploitations sont certifiées en 2020, soit 0,7 % d'entre elles (6,9 % chez les moyennes ou grandes). Le Centre-Val de Loire est au 8<sup>e</sup> rang. Près de la moitié des exploitations certifiées sont spécialisées en viticulture, mais elles ne représentent que 8 % des micros et petites de cette orientation, contre 40 % chez les moyennes ou grandes spécialisées en viticulture. La démarche de certification HVE semble ne pas être suffisamment attractive pour des exploitations dont la taille économique est limitée.

# SOURCES et DÉFINITIONS

I Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

## Définitions

**Exploitant agricole** : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des Co exploitants qui travaillent sur l'exploitation. En Centre-Val de Loire, 74 % des exploitations moyennes ou grandes sont dirigées par un seul exploitant, 21 % sont dirigées par deux exploitants et 5 % par plus de deux exploitants.

**PBS** : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

**Étude supérieure** : titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

**Étude secondaire longue** : titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat ;

**Étude secondaire courte** : titulaire d'un diplôme de niveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP, CAPA) ou brevet d'études professionnelles (BEP, BEPA) ;

**Primaire** : titulaire du brevet des collèges, du certificat d'études primaires (CEP) ou sans diplôme

L'année d'installation correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

## Glossaire

**ETP** : équivalent temps plein

**SAU** : surface agricole utilisée

**EARL** : entreprise agricole à responsabilité limitée

**SCEA** : société civile d'exploitation agricole

**SAS** : société par action simplifiée

**SA** : société anonyme

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique et économique  
Cité administrative Coligny  
131, rue du faubourg Bannier  
45042 Orléans Cedex 1  
Courriel : [srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)  
Site : [draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr](http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr)

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN  
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON  
Rédacteur : Gaëtan BUISSON  
Composition : Florence FAURE  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 2729-7209  
© Agreste 2022